

PAR COURRIEL

Québec, le 28 juillet 2025

Madame Judith Saint-Louis  
Greffière  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
88, chemin Masson  
Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

N/Réf. : M609250

Madame,

Je vous informe que le règlement 211-2025 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, par lequel le conseil décrète un emprunt de 137 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Katia Chastenay*

Katia Chastenay, CPA auditrice  
Directrice de la normalisation,  
de l'information financière et du financement

